

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : REGIE UBAYE SKI - OPERATION « JE LOUE MA STATION » - SITE ALPIN DE LARCHE

Le Conseil de communauté,

CONSIDERANT les travaux en cours de requalification du site alpin de Larche, qui dispose de nouveaux aménagements ludiques et d'une nouvelle organisation de son exploitation (ouverture du domaine skiable au public uniquement les vacances scolaires et week-ends) ;

CONSIDERANT la nécessité de générer un accroissement de la fréquentation des remontées mécaniques de Larche en valorisant le site et en proposant des offres innovantes et différenciées des autres stations ;

CONSIDERANT la proposition de la régie Ubaye Ski de développer une offre de privatisation du secteur débutant du domaine skiable de Larche, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Ouverture au maximum du fil neige des marmottes et du télésiège école de Chalenche. Cette offre ne concerne pas le télésiège du milieu.
- Mise à disposition du personnel nécessaire à l'exploitation de cette partie du domaine skiable (pisteur secouriste commun avec le domaine nordique et un agent des remontées mécaniques).
- L'ouverture du domaine pourra se faire sur le créneau normal d'ouverture du site de Larche, soit de 9h à 17h, conformément au règlement de police des appareils concernés.
- La privatisation du domaine donne lieu au paiement d'un forfait inscrit dans la grille tarifaire du site et validé par délibération.

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 15 octobre 2018 ;

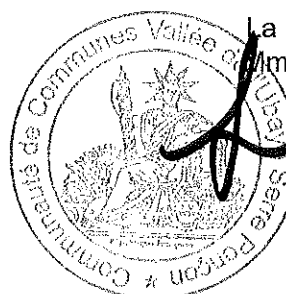
Après délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place de cette offre de privatisation du secteur débutant du domaine skiable de Larche.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **PRECISE** que la mise en œuvre de cette offre est soumise à la validation préalable de la commission communale de sécurité d'automne de la commune de Val d'Oronaye.
- **PRECISE** que la location du domaine ne pourra être envisagée que sur des périodes hors vacances scolaires, hors week-end et sur appréciation de l'exploitant.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2019 de la régie Ubaye Ski - section fonctionnement -article 7083.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P.



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie

Séance du 13 novembre 2018